

La Ville lance une OPA sur le Domaine du Rayol

Le maire souhaite créer un établissement public administratif (EPA) pour gérer l'espace du Conservatoire du littoral, en lieu et place de l'association actuelle gestionnaire

Si il existe des Offres publiques d'achat (OPA) à l'amiable, celle qu'envisage de conclure le maire Anne-Marie Coumariansos, semble contenir des sous entendus ! Lors de la séance du conseil municipal, avant-hier soir, entre adoption des décisions modificatives et reprise de concessions au cimetière, elle a présenté la délibération N° 5.

Une toute petite majorité

Son vote ⁽¹⁾ n'a pas fait l'unanimité puisqu'il n'a recueilli que sept suffrages favorables sur treize (4 contre et 2 abstentions).

« Il s'agit de créer un Etablissement public administratif (EPA) qui sera chargé de gérer le Domaine à la place de l'Association du domaine du Rayol (Adora) » a-t-elle annoncé. Pourquoi soudainement cette décision, alors que l'Adora a reçu encore récemment des félicitations ? Selon l'élue, les jardins du Rayol sont mal entretenus, certaines parcelles du domaine (20 ha au total) sont à l'abandon. Elle n'a vraiment pas été tendre avec les gestionnaires actuels : « Vous avez



André Delmonte, président de l'Association du domaine du Rayol (Adora) a justifié la bonne gestion de l'espace abritant les « Jardins des Méditerranées ».

(Photo Delph)

abattu trente arbousiers (...) c'est un saccage, il convient de porter un regard nouveau sur la gestion (...) il faut faire cesser dérives ou lacunes que l'on a pu constater dans la gestion associative actuelle (...) je veux une nouvelle qualité sur cet espace dont la commune reflète l'image. » La séance ayant été interrompue, « le mis en cause publiquement », André Delmonte, à la tête de l'Adora,

s'est justifié : « Nous venons de recevoir des félicitations a dit le président, documents à l'appui (...) les arbres, on en a toujours coupé depuis vingt ans, même sous votre mandat... ».

Pour la première magistrature, la propriété du CDS, est soumise aux textes régissant les Espaces boisés classés (EBC) et le site classé « Corniche des Maures ».

Dans l'objectif des édiles de la majorité, il s'agit « de mieux accueillir les visiteurs, de restaurer et de protéger le site de générer des retombées économiques sur le territoire concerné ».

Chiffres favorables à l'Adora

Dédé Delmonte sait que les chiffres lui sont favorables : 60 000 visiteurs en 2010, 88 000 du 1^{er} janvier au 30 septembre,

2670 scolaires de la région ont été accueillis dans le cadre d'un programme agréé par l'Éducation nationale.

Au printemps dernier, le tournage de l'émission « Des racines et des ailes » a été un événement porteur, qui a attiré l'été dernier la foule. Aujourd'hui, le film consacré à Renoir, dont le décor essentiel est le Domaine se révélera à terme, un pôle aimanté

Etonnante décision

En 2004, alors que M^{me} Coumariansos était présidente de l'Adora, le président du conseil général en visite sur le site, Horace Lanfranchi, avait déclaré : « La gestion associative a ses limites. » Remarque puisant sa source dans le contexte de l'époque : l'association était alors confrontée à des difficultés financières. Depuis, bien des choses ont changé. Le Domaine accueille de plus en plus de visiteurs, plusieurs de ses bâtiments ont été rénovés. Alors, pourquoi brutalement la commune veut-elle gommer l'association ? La balle est désormais dans le camp du propriétaire des lieux, le Conservatoire du Littoral.

G. C.

pour augmenter encore le nombre de visiteurs en 2012.

A. D.
1. Ont voté contre, MM. Pruvost, Cozanet, Ranchoux et Mme Orlánolany. La prochaine étape avant la constitution éventuelle de cet EPA appartient au Conservatoire du littoral qui doit accepter de résilier le contrat qui court jusqu'en 2014.